

Commentaires de l'ICBL sur la demande de prorogation de date butoir de déminage déposée par la RDC

Réunions intersessions, Traité d'interdiction des mines, 17-20 juin 2025, Genève

Merci, Madame la Présidente.

La Campagne internationale pour interdire les mines antipersonnel remercie la République démocratique du Congo pour sa demande de prorogation de date butoir de déminage.

Il s'agit de la cinquième demande de prorogation au titre de l'article 5, déposée par la République démocratique du Congo. Nous sommes particulièrement préoccupés par le fait que, malgré la taille relativement réduite de la contamination restante (environ 0,35 km²), la République démocratique du Congo demande un délai de trois ans supplémentaires pour dépolluer ces zones, sans justifier clairement de la nécessité d'un délai aussi long.

La demande de prorogation omet certaines informations essentielles, notamment une stratégie concrète et crédible de mobilisation des ressources. La République démocratique du Congo n'a pas confirmé si tout ou partie des 5 millions de dollars demandés ont pu être réunis, que ce soit au niveau national ou international.

En outre, bien qu'un montant financier soit précisé pour l'éducation aux risques et les enquêtes non techniques dans le territoire de Dungu, l'absence de détails concernant les activités prévues, la composition des équipes, le calendrier et les méthodologies qui seront employées pour les opérations de déminage et d'enquête, constitue une lacune majeure. L'ajout de cartes actualisées et de plans opérationnels détaillés permettrait de renforcer la transparence, et de mieux suivre les progrès accomplis.

Après de multiples prorogations de date butoir de déminage, la question centrale demeure : comment la République démocratique du Congo s'assurera-t-elle qu'il s'agit bien de sa dernière demande de prorogation ? En l'absence d'un plan réaliste et réalisable, et d'un engagement clair à mobiliser les ressources nécessaires, nous demeurons préoccupés par le risque de nouveaux retards.

Nous exhortons la République démocratique du Congo à renforcer son plan de travail, à fournir les informations manquantes et à faire preuve d'une volonté politique forte et d'un engagement clair à respecter enfin ses obligations au titre de l'article 5.

Merci, Madame la Présidente.